

Accord-cadre Etat-Région-ADEME 2007-2013



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Cit'ergie
European Energy Award®

<http://www.citergie.ademe.fr/>

Appel à Manifestation d'Intérêt Régional Cit'ergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Calendrier d'examen des dossiers 2012

20 JUIN

20 JUILLET

22 AOUT

20 SEPTEMBRE

<i>L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt régional PACA Cit'ergie</i> _____	3
Les territoires concernés par l'appel à manifestation d'intérêt régional _____	3
Le label Cit'ergie _____	4
Un cadre européen en évolution _____	5
L'évaluation de la démarche Cit'ergie sur 3 ans _____	5
<i>Les modalités de l'appel à manifestation d'intérêt Régional Cit'ergie PACA 2012</i> _____	5
Le nombre de territoires retenus _____	5
La sélection _____	5
Calendrier de l'AMIR _____	7
Les ressources complémentaires _____	7
L'accompagnement financier _____	7
<i>Dossier de présélection des intercommunalités motivées par l'appel à manifestation d'interêt Cit'ergie 2012</i> _____	8
<i>Provence Alpes Côte d'Azur</i>	
<i>Questionnaire de pré sélection</i> _____	11

Pièce jointe : le catalogue des mesures Cit'ergie

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt régional PACA **Cit'ergie**

Pour répondre au défi que constitue le changement climatique, les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer dans la définition et la mise en œuvre d'actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au développement des énergies renouvelables et à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Cit'ergie est un label destiné aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques.

C'est un label de "bonne conduite" qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Le processus de labellisation Cit'ergie constitue un atout pour les collectivités qui :

- s'engagent dans un plan climat Energie territorial (PCET),
- ont signé la Convention des Maires pour la lutte contre le changement climatique,
- construisent le volet énergie de leur Agenda 21
- ou s'engagent dans une nouvelle démarche structurante de leur politique énergétique.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de sélectionner en 2012 jusqu'à 10 communes volontaires pour obtenir le label Cit'ergie et susceptibles de faire rapidement référence au niveau régional. Ces collectivités seront ensuite sollicitées pour contribuer, avec le savoir-faire acquis, aux démarches des territoires désireux de s'inspirer de leurs expériences.

Les territoires concernés par l'appel à manifestation d'intérêt régional

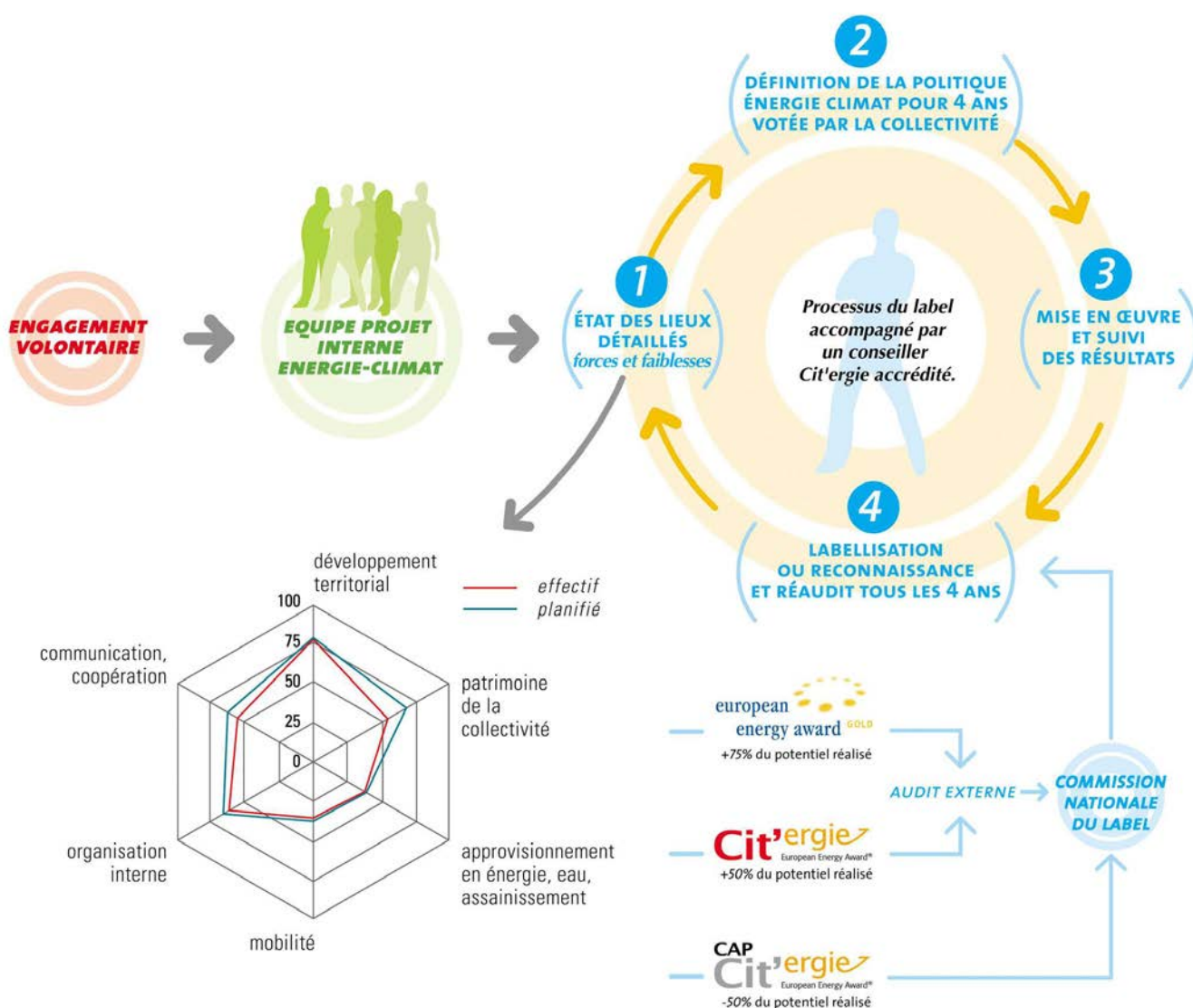
La communauté urbaine Nice Côte d'Azur est la première collectivité en PACA qui a entrepris une démarche Cit'ergie. 5 collectivités de la COVE (Vaucluse) prévoient de mettre en œuvre Cit'ergie en 2012 dans le cadre de leur plan climat énergie territorial (PCET).

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux intercommunalités qui sont volontaires pour s'engager dans un processus de reconnaissance par le label européen Cit'ergie qu'elles soient ou pas obligées de mettre en place un PCET.

Le label Cit'ergie

Cit'ergie est un label qui repose sur un référentiel européen normalisé et des conseillers Cit'ergie accrédités (liste sur demande) pour apporter une assistance sur le déroulement des 4 étapes du processus :

1. Faire un état des lieux sur la base de 6 domaines,
2. Valider un programme de politique politique énergie-climat,
3. Réaliser un audit externe en vue de la demande de labellisation,
4. Faire un ré-audit tous les 4 ans.



L'engagement de la collectivité est formalisé par :

- la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle intégrant le règlement du label
- une convention d'application avec l'ADEME
- La réception de la charte graphique qui aide la collectivité dans sa communication
- L'acquittement des droits annuels d'utilisation des outils du label (0.005 euros/ hab) sur la base de la déclaration de population

Dans un esprit de mutualisation des expériences, le territoire devra s'engager à participer à des réseaux d'échange régionaux et nationaux.

Plus d'information concernant le label Cit'ergie et récupérer la plaquette sur le site :

<http://www.citergie.ademe.fr/>

Un cadre européen en évolution

Le déploiement du label eea®, dont le label Cit'ergie est la traduction française, se confirme aussi au niveau européen. 25 millions d'européens vivent dans une collectivité impliquée dans le label eea®. Trois nouveaux pays ont intégré le label en 2011 : la Hongrie, le Luxembourg et Monaco (sur la base des outils français pour cette dernière). Le nombre total des collectivités concernées par le label eea® dépasse aujourd'hui 1000 participants. Le label reste un outil efficace pour répondre aux exigences imposées aux signataires de la Convention des Maires.

Les outils du label se modernisent. Un outil le « eea® management tool » sera disponible en en version test sur Internet et finalisée au printemps 2012. Bientôt utilisable sous Internet, il comprendra le catalogue et ses outils, dans sa version intégrant l'approche climat.

Encore plus que jamais, Cit'ergie est le label phare des collectivités exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique

L'évaluation de la démarche Cit'ergie sur 3 ans

Dans le cadre de son animation régionale, l'ADEME et le Conseil Régional réaliseront une évaluation des parcours des collectivités engagées dans le label Cit'ergie avec les territoires bénéficiaires pour apprécier les résultats de ces partenariats (nombre de collectivités ayant abouti à un des niveaux du label, bâtiments audités, m² et m³ chauffés, kWh économisés,...), et, plus largement, le fonctionnement du dispositif en PACA.

Pour faciliter cette évaluation, un tableau de suivi annuel sera mis en place dès le départ sur l'allocation du temps-homme dans les différentes actions des différentes communes, et la réalisation des objectifs et résultats.

Les modalités de l'appel à manifestation d'intérêt Régional Cit'ergie PACA 2012

Le nombre de territoires retenus

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de sélectionner **un maximum de 10 intercommunalités en 2012.**

Ces territoires s'engageront à respecter les modalités précisées dans les paragraphes précédents. Ils deviendront ainsi des territoires de référence en PACA.

La sélection

La sélection sur dossiers des collectivités est réalisée tout au long de l'année au rythme du calendrier ci-après, et suit les étapes suivantes :

1. La collectivité dépose un dossier de candidature, disponible sur demande.
2. Un diagnostic est proposé aux collectivités sélectionnées en fonction des réponses au questionnaire contenu dans le dossier.
3. Le diagnostic se déroule sur une journée avec un ingénieur ADEME
4. La sélection des collectivités qui pourront bénéficier d'un soutien financier pour une AMO par un conseiller Cit'ergie, est réalisée par un jury composé de l'ADEME et du Conseil Régional PACA

Le pré diagnostic est basé sur un référentiel Cit'ergie qui doit permettre de déterminer les engagements pris par la collectivité au regard du développement durable et les actions menées dans le domaine de l'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre et les motivations pour rentrer dans le processus.

L'engagement dans une démarche Cit'ergie et dans une logique de système, seront des éléments d'appréciation déterminants. Cette articulation devrait se traduire notamment dans le portage du projet, tant au niveau politique, qu'au niveau de l'implication des services de la collectivité.

Une gouvernance adaptée devra être garante de la motivation et de la capacité du territoire à porter le processus Cit'ergie ainsi :

- Le portage politique du projet, implication des élus locaux et notamment des Présidents ou Maires eux-mêmes,
- La capacité à animer une action par la désignation au sein de la collectivité d'un chargé de mission Cit'ergie dans la durée, en transversal entre les différents services techniques,
- La mobilisation interne à la structure (motivation, organisation et moyens humains mobilisés),
- Les partenariats déjà noués sur ce sujet entre la collectivité candidate et les acteurs du territoire (acteurs économiques, autres collectivités, grand public,...), capacité de la collectivité à mener un projet en concertation.

Les moyens humains, techniques et financiers mis à disposition par la collectivité doivent être à la hauteur des ambitions de l'engagement que nécessite l'obtention du label Cit'ergie.

Calendrier de l'AMIR

Les dossiers de candidature seront examinés par période aux dates suivantes :

Calendrier d'examen des dossiers 2012
20 JUIN
20 JUILLET
22 AOUT
20 SEPTEMBRE

Le diagnostic sera proposé à l'issue de l'examen des dossiers qui permettra ensuite de déterminer les collectivités qui pourront bénéficier d'un soutien pour une AMO par un conseiller Cit'ergie.

Les ressources complémentaires

- une aide à la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un conseiller Citergie : diffusion du modèle de cahiers des charges
- l'accès au centre de ressources Cit'ergie et à la plateforme collaborative collectivités

L'accompagnement financier

L'accompagnement financier porte sur le soutien d'une mission d'AMO par un conseiller Cit'ergie.

Le financement maximum est de 70% de la prestation dont le montant est plafonné à 50K€ sur 3 ans maximum.

**Dossier de présélection des intercommunalités motivées par
l'appel à manifestation d'intérêt Cit'ergie 2012
Provence Alpes Côte d'Azur**

(un dossier de demande d'aide plus détaillé sera nécessaire à l'issue de la phase de pré diagnostic si la collectivité s'engage dans le label Cit'ergie)

➡ LES DOSSIERS SONT A ENVOYER EN 1 EXEMPLAIRE PAPIER AINSI QU'UNE VERSION WORD PAR MAIL.

<p><u>1 exemplaire à :</u></p> <p>CONSEIL REGIONAL Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>FREE</p> <p><i>A l'attention du Service Energie, Déchets, Air et Technologies de l'Environnement</i></p> <p>Yohanna MARTINIE/Guillaume EVARD</p> <p>27, Place Jules Guesde 13481 MARSEILLE Cedex 20</p> <p>ymartinie@regionpaca.fr</p> <p>gevard@regionpaca.fr</p>	<p><u>1 exemplaire à :</u></p> <p>ADEME Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>FREE</p> <p><i>A l'attention de</i></p> <p>Christiane CHARTIER</p> <p>2, boulevard de Gabès – BP 139 13267 MARSEILLE Cedex 08</p> <p>Christiane.chartier@ademe.fr</p>
--	---

Nom et fonction de la ou des personne(s) ayant rempli le dossier de candidature :

Elu :

Service :

Date : /2012

PRESENTATION GENERALE

✓ Département :

✓ Nom de la Collectivité :

✓ Statut :

Communauté urbaine Communauté d'agglomération Communauté de communes

Autre, précisez :

✓ **Population / Superficie du territoire:**

✓ **Nombre et noms des communes adhérentes :**

Les communes adhérentes

Nombre :

Nom et population

Mentionner les impacts prévus et/ou envisagés de la réforme des collectivités territoriales sur les communes membres du territoire.

✓ **Compétences obligatoires (actuelles ou d'acquisition programmée) de la collectivité candidate :**

- Action sociale et santé,
- Culture et sport,
- Emploi, formation professionnelle,
- Environnement et développement durable,
- Infrastructures et transport,
- Urbanisme et aménagement,
- Coopération internationale,
- Droit funéraire,
- Enseignement et enfance,
- Habitat et logement,
- Sécurité et prévention,
- Autres compétences, préciser :

✓ **Compétences optionnelles (actuelles ou d'acquisition programmée) de la collectivité candidate (merci de préciser) :**

- Réseaux de chaleur,
- Maîtrise de l'énergie,
-
-

PRESENTATION DE L'EQUIPE PROJET

✓ **Coordonnées de l'élu(e) référent(e) en charge du projet :**

✓ **Coordonnées des autres élu-e-s éventuellement associé-e-s de manière permanente au pilotage du projet :**

✓ **Coordonnées du chef de projet**

Adresse :
.....
.....

Tél. :

Fax :

E-mail :

Collectivité engagée dans un PCET OUI NON

Collectivité ayant signé la convention des maires OUI NON

Structures présentes sur la collectivité :

- EIE
- CEP
- ALE
- Syndicat d'énergie
- CAUE
- Relais bois
- Relais entreprise
- Autre
-

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :

.....



Questionnaire de pré sélection

Vous pouvez rajouter des documents complémentaires

Quelles sont les compétences de la collectivité ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les démarches en cours et/ou les engagements pris par la collectivité au regard du Développement Durable (Agenda 21, Plan Climat Territorial, Display, autre) ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont selon vous les principales actions de la collectivité dans le domaine de l'énergie ?

1) Aménagement du territoire et construction (politique énergétique globale, Plan Climat Territorial, règles d'urbanisme...)

.....
.....
.....
.....
.....

2) Gestion du patrimoine de la collectivité (maîtrise des consommations, diagnostics énergétiques des bâtiments communaux ou de l'éclairage public...)

.....
.....
.....
.....
.....

3) Approvisionnement, traitement des déchets et des effluents (approvisionnement en électricité, en gaz, en eau, fonctionnement des stations d'épuration, incinération des déchets...)

.....
.....
.....
.....
.....

4) Mobilité et transports (Plan de Déplacement Urbain, politique de mise en place de Transport en Commun, stationnement, pistes cyclables...)

.....
.....
.....
.....
.....

5) Organisation interne (une personne compétente en charge des question d'énergie, commission énergie, groupes de travail...)

.....
.....
.....
.....
.....

6) Communication et partenariats (communication sur l'énergie dans la presse, au cours d'événements...)

.....
.....
.....
.....
.....

